

DÉLIBÉRATION

N° BS-2019-01

OBJET: Recrutement d'un agent technique en renfort provisoire du service travaux

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 7
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : 29/01/2019
Date d'affichage : 29/01/2019
Votes contre : 0
Votes pour : 8
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Marie-Ange PASSARIEU**

Membres présents : France DUCOS (a reçu procuration de Philippe SAUQUES), Christian DULHOSTE, Michel DAYMAN, Patricia FEUILLET-GALABERT, Marie-Ange PASSARIEU, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Philippe SAUQUES (a donné procuration à France DUCOS)

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que le service travaux du SETA est actuellement composé d'une équipe de trois personnes.

Considérant la nature et les échéances concernant deux chantiers à réaliser simultanément sur les semaines à venir, en outre une série d'interventions pour l'amélioration des conditions d'exploitation sur la Commune de Cazaubon avant la saison thermale, et la réhabilitation des branchements AEP sur les lotissements Pierre Sauvage et Prunus à Le Houga avant les travaux de voirie de la Commune, Madame la Présidente propose le recrutement d'un quatrième agent afin de permettre l'organisation du service sur deux équipes de deux personnes.

Les conditions contractuelles proposées pour ce recrutement sont les suivantes :

- Contrat de droit privé à Durée Déterminée pour une période de 3 mois renouvelable 2 fois, à compter du 07/02/2019 au plus tôt
- Emplois à temps complet, 35 heures hebdomadaires
- Rémunération maximale de 1 700 € brut sur 13 mois, soit 22 100 € brut par an
- Missions principales :
 - o travaux de maçonnerie,
 - o exécution des travaux sur les réseaux AEP et EU : renouvellement / déplacement / renforcement réseau AEP et AC, branchements neufs et déplacements (AEP et EU), autres travaux pour le compte de tiers, lotissements AEP et EU, travaux listés suite entretien du réseau,...
 - o toutes tâches liées au service d'exploitation selon les nécessités du service
 - o participation aux astreintes selon les nécessités du service

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve la proposition de Madame la Présidente telle qu'elle lui a été soumise.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

